

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT : « CONCOURS 10 ANS BLOG DOMADOO »

Article 1 : Organisation

La société DOMADOO, Société par Action Simplifiée au capital de 113 260,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 482106606, dont le siège social est sis à LYON (69003), 27 rue de la Villette, organise du 16 septembre 2019 au 29 septembre 2019 à minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Le jeu est accessible depuis la page d'accueil du site blog.domadoo.fr

Article 2 : Participation

Le jeu est accessible par Internet à toute personne physique majeure résidant exclusivement en France Métropolitaine, Corse et Monaco à l'exclusion des membres des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu, de leur personnel, du personnel des sociétés de prestation de service en charge de la manutention des produits et des membres des familles de l'ensemble de ces personnes (ascendants, descendants, époux et concubins).

La société DOMADOO se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, ou une attestation de l'ANPE ou un certificat de retraite le cas échéant, aux gagnants, prouvant leur non appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

Article 3 : Principe du jeu

Pour jouer, il faut se rendre sur le site blog.domadoo.fr, renseigner ses coordonnées sur la page du jeu, et cocher la case prévue à l'effet de valider sa participation et de reconnaître avoir pris connaissance des termes du présent règlement de jeu.

Cette participation est ouverte à tous, en respectant les termes de l'article 2.

Le principe est le suivant : présenté sous forme d'un quizz, chaque personne peut venir participer en répondant aux différentes questions. Pour chaque question un indice est donné afin de trouver la réponse facilement. A l'issue du concours, un tirage au sort sera effectué le 30 Septembre parmi les personnes ayant répondu correctement aux questions.

Pour permettre à tout le monde de gagner dans des conditions d'égalité de chances, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier le déroulement ou le résultat.

La société DOMADOO se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.

Article 4 : Dotations

Les lots à gagner sont :

- 1 x Box Domotique Homey
- 1 x Thermostat connecté Google Nest
- 1 x Détecteur incendie connecté Google Nest
- 1 x Interrupteur Z-wave Fibaro Walli
- 1 x Détecteur de mouvement extérieur Z-wave Everspring
- 1 x Prise connectée Z-wave Hank
- 4 x Bons d'achats Domadoo de 20€ chacun

Les bons d'achats sont valables sur la boutique Domadoo, une seule fois par personne, hors promotions en cours, avec un minimum d'achat supérieur au montant du bon.